

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION, UN PREALABLE A LA DEMARCHE D'OPTIMISATION

Laurence FUSIL

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
Direction de la sécurité et de la sûreté nucléaire (DSSN)
Centre de Paris-Saclay – Etablissement de Fontenay-aux-Roses
18, route du panorama – BP 6
92 265 Fontenay-aux-Roses Cedex

laurence.fusil@cea.fr

La **culture de radioprotection** est la manière de percevoir un environnement de travail en y associant un niveau d'exigence pour la maîtrise du risque radiologique.

La **démarche d'optimisation**, elle, conduit à rechercher un niveau d'exposition des personnes aux rayonnements ionisants, une probabilité de survenue de l'exposition et un nombre de personnes exposées le plus bas que raisonnablement possible en prenant en compte le contexte technique, économique et sociétal du moment.

La culture de radioprotection et la démarche d'optimisation sont donc étroitement liées ; la première pose un cadre pour asseoir la deuxième. La deuxième fixe le niveau d'exigence : « au plus haut niveau de radioprotection raisonnablement possible en prenant en compte le contexte technique, économique et sociétal du moment ».

La culture de radioprotection se traduit par une **attitude comportementale** encouragée par le collectif de travail et animée par la ligne managériale. Ainsi, la démarche d'optimisation s'appuie sur cette attitude comportementale pour être effectivement mise en œuvre dès la conception d'une installation nucléaire et se poursuivre durant les opérations/activités qui s'y dérouleront.

L'acquisition d'une culture de radioprotection requiert en premier lieu une impulsion de l'**employeur**, celui-ci affichant l'importance qu'il accorde à la radioprotection dans l'entreprise.

Pour ce faire, la politique de l'entreprise en matière de santé-sécurité au travail spécifie formellement l'exigence de respect du principe d'optimisation qui est mis en œuvre par chaque travailleur (salariés, intérimaires, stagiaires) dans le cadre de ses activités, **quel que soit son niveau dans l'organisation.**

Dans le cadre de travaux confiés à une entreprise extérieure, le chef de l'entreprise utilisatrice affiche contractuellement une **politique d'équivalence** afin que les travailleurs de l'entreprise extérieure et ses sous-traitants intervenants dans son entreprise bénéficient d'une radioprotection équivalente à celle dont bénéficieraient ses travailleurs s'ils réaliseraient les travaux.

En application de cette politique, **le manager** intègre le principe d'optimisation dans les règles et procédures pour décrire les gestes de radioprotection nécessaires dans toutes les phases de travail, dès la conception.

Il s'appuie pour ce faire sur le **conseiller en radioprotection de l'employeur** qui en tant qu'expert, apporte son soutien aux travailleurs pour les former à la réalisation des gestes de radioprotection à leur poste de travail.

Chaque travailleur adopte un comportement responsable de telle sorte qu'il intègre la radioprotection dans ses gestes quotidiens pour sa sécurité et celle des autres.



La culture de radioprotection s'acquiert et s'entretient au sein de l'entreprise pour encourager la **prudence**, maintenir la **vigilance et la rigueur** nécessaire pour évoluer en toute sécurité. Elle doit stimuler **l'attitude interrogative** de chacun et favoriser la **communication** permettant ainsi d'atteindre le plus haut niveau de radioprotection attendu.

Une culture de radioprotection ainsi partagée dans l'entreprise favorise une **meilleure perception du risque pour une meilleure radioprotection**. Elle sert de fondement au dynamisme collectif, pour que chacun se sente impliqué dans la mise en œuvre d'une démarche d'optimisation afin d'atteindre le plus haut niveau de radioprotection raisonnablement possible compte tenu du contexte technique, économique et sociétal du moment.